

L'APPORT ETRANGER ET L'AGRICULTURE MAROCAINE

par
Fathallah OUALALOU

1. — INTRODUCTION

Cette étude vise à cerner les données fondamentales, au niveau de l'apport étranger dans l'évolution récente de l'économie agricole marocaine. Depuis le début du Protectorat et essentiellement depuis 1919, date de la parution d'un certain nombre de textes encourageant la colonisation des terres par des colons européens, l'intervention étrangère dans le secteur agricole s'est avérée un pilier fondamental dans l'évolution de celui-ci. Cette intervention a permis la naissance d'un secteur dit « moderne » dans l'agriculture marocaine, géré selon les méthodes et les motivations capitalistes (agrumes, vignoble), devant donner lieu à des exportations de produits agricoles dirigées essentiellement vers le marché français. Les statistiques à la veille de l'indépendance estimaient la répartition des exploitations coloniales comme suit ⁽¹⁾.

Classes de superficie	Nombre d'exploitation	Surface totale (ha)
0 à 10 ha (*)	1.800	10.000
10 à 50 ha	1.500	50.000
50 à 300 ha	1.700	350.000
300 à 500 ha	500	200.000
plus de 500 ha	400	400.000
Total	5.900	1.010.000

(*) y compris les exploitations suburbaines de plaisance.

(1) Cf. « Tableau économique du Maroc 1915-1959 », Service Central des Statistiques, Rabat.

L'existence de terres de colonisation dite soit officielle soit privée a été déterminante dans la fixation des choix fondamentaux en matière de production et d'aménagement agricole, aussi bien lors du protectorat qu'après l'indépendance. C'est dans ce sens qu'une note relative à l'apport étranger dans le financement et l'évolution de l'agriculture marocaine pourrait prendre sa place dans le cadre des réflexions relatives au « dualisme rural au Maghreb », thème de notre séminaire.

Le cadre historique du contenu de cette note se situe à partir de 1965, date de la promulgation du plan triennal marocain 65-67, dont les choix ont été explicités et précisés dans le plan quinquennal 1968-72. Ces deux plans, en effet, ont opté d'une façon déclarée pour l'agriculture en tant que première des priorités dans la stratégie économique ; ils ont, par ailleurs, considéré le financement extérieur comme principal instrument de promotion des investissements dans le cadre de la stratégie globale de la croissance.

Après avoir montré d'une façon sommaire les indices caractéristiques de l'importance de l'agriculture dans l'économie nationale et des choix fondamentaux en matière de politique économique et de financement des investissements, on essaiera de relever les manifestations de l'apport étranger dans l'évolution de l'agriculture marocaine à travers un certain nombre d'orientations (financement du plan quinquennal 1968-72, politique des barrages, mise en valeur agricole, aide à la consommation, crédit agricole, commerce extérieur des productions agricoles, problèmes des terres de colonisation, réforme agraire).

2. — L'IMPORTANCE DE L'AGRICULTURE DANS L'ECONOMIE MAROCAINE

Les données relatives à l'importance de l'agriculture dans l'économie marocaine et aux caractéristiques de cette agriculture sont connues.

2.1. On rappellera que 70 % de la population marocaine vit de l'agriculture, et que ce secteur intervient pour quelque 30 % dans la PIB du pays. En 1970, la valeur ajoutée du secteur primaire (agriculture, forêt, pêche) a été estimée à quelque 4.641 millions de DH, soit 31 % de la PIB (la PIB = 14.970 millions de DH) ⁽¹⁾.

(1) Pour les chiffres contenus dans ce paragraphe, cf. « Le Maroc en chiffres, 1970 ». B.M.C.E., Casablanca.

2.2. S'agissant de la répartition de l'utilisation du territoire, on peut relever dans le tableau suivant que les terres exploitées en vue de la production agricole constituent quelque 15 % de l'ensemble du territoire national.

Répartition du territoire selon l'utilisation

	Milliers d'ha	%
Terres ensemencées	5.091	10,2
Jachères	1.968	3,9
Plantations fruitières denses	442	0,9
Plantations forestières privées	71	0,2
Reboisement	170	0,4
Forêts naturelles	4.940	9,9
Terres non agricoles (environ)	37.200	74,6
	<hr/>	<hr/>
Surfaces des territoires	49.882	100

Source = Division des statistiques

2.3. A l'échelle de la production agricole, les données caractéristiques du dualisme apparaissent d'une façon tangible. Pour l'année 1970, considérée comme une année agricole moyenne, le Maroc a produit :

- 40,7 millions de quintaux des 4 principales céréales (orge, blé dur, blé tendre, maïs)
- 850.000 tonnes d'agrumes (secteur moderne)
- 4,8 millions d'hectolitres de lait de vache
- 160.000 tonnes d'olives (l'année 1970 a connu pour cette production une mauvaise récolte)
- 203.000 tonnes de raisins
- quelque 100.000 tonnes de viande (surtout bovins et ovins)
- 4,6 millions de quintaux de tomates et 3,5 millions de quintaux de pommes de terre
- 11 millions de quintaux de betterave, 179.000 quintaux de coton et 210.000 quintaux de tournesol
- quelque 3 millions de quintaux de légumineuses (fèves, pois chiches, lentilles, petits pois).

2.4. Toutes les études relatives aux structures foncières mettent en relief l'inégalité de la répartition de la terre et des moyens de production.

Les enquêtes et les travaux relatifs aux problèmes agraires révèlent que la structure foncière se présente comme suit ⁽¹⁾ :

- 5 à 10 % des familles qui vivent de l'agriculture possèdent plus de 60 % des terres
- 50 à 55 % des familles qui vivent de l'agriculture possèdent moins de 40 % des terres
- 40 % des familles qui vivent de l'agriculture ne possèdent pas de terres ou possèdent moins de 0,5 hectare.

Les travaux préparatoires au plan quinquennal 1968-72 montrent par ailleurs que :

— 25 % des terres soit 1.145.000 hectares font partie de ce qu'on appelle le secteur « moderne » et sont gérées par 32.000 familles (210.000 hectares restent en possession des colons étrangers) ;

— 75 % des terres sont intégrées dans le secteur dit « traditionnel », dont 42 % (soit 1.908.000 ha.) correspondent à des propriétés inférieures à 8 hectares et appartiennent à 1.033.000 familles.

Ces données étant présentées, on pourrait entrevoir la part de l'élément étranger dans l'élaboration et le financement des projets liés directement et indirectement à l'agriculture.

3. — LES CHOIX ECONOMIQUES FONDAMENTAUX ET L'IMPOR- TANCE DU FINANCEMENT EXTERIEUR

3.1. Il n'est pas nécessaire de revenir ici sur le changement d'orientation économique intervenu à partir de 1961 et principalement à partir de 1965 après la promulgation du plan triennal 1965-67. A l'option industrielle et réformatrice qui a caractérisé la politique économique des années 1959-60, s'est substituée une option libérale, conservatrice et classique dans le plan triennal 65-67 et le plan quinquennal 1968-72.

Celui-ci a fixé ses objectifs après avoir mis en relief trois types de difficultés que connaît, selon les rédacteurs du plan, l'économie marocaine :

— La progression démographique (on prévoit que le nombre d'habitants serait de 26 millions en 1985).

(1) Cf. notre ouvrage *Economie politique*, tome 1, p. 370, et le plan quinquennal 1968-72.

— La stagnation de la production agricole et l'accroissement du déficit alimentaire.

— L'insuffisance de l'épargne interne et l'alourdissement de l'endettement vis-à-vis de l'extérieur.

Le plan a pris alors une attitude défensive tendant à répondre à ces « obstacles » et a préconisé d'opter pour l'agriculture comme secteur prioritaire et d'entretenir la production agricole en vue de répondre aux besoins alimentaires nécessités par l'accroissement démographique.

3.2. Il est à noter que les choix du plan triennal et du plan quinquennal 1964-1972 répondent aux conclusions d'un rapport rédigé par une commission d'experts de la BIRD qui a visité le Maroc en 1964 et a pris soin de « conseiller » au gouvernement marocain de choisir une orientation déterminée dans le cadre de la philosophie libérale de la Banque Mondiale. Le travail de cette mission qui prétendait « donner aux priorités économiques une configuration nouvelle conduisant à un développement continu » ⁽¹⁾, a été la première manifestation de l'intervention conceptuelle étrangère au niveau de la détermination des orientations fondamentales.

Le rapport de la mission de la BIRD ⁽²⁾ accorde à l'agriculture une grande importance. Il ne considère pas qu'une réforme agraire est nécessaire et recommande de la limiter « aux zones où elle est très importante pour augmenter la production ou conserver les sols », l'essentiel pour la mission est « d'augmenter rapidement et efficacement la production agricole » et la conséquence se résume dans une recommandation à concentrer « les investissements publics et privés dans l'agriculture ».

Le plan quinquennal 1968-72 — après le plan triennal 1965-67 — n'a pas manqué de suivre les orientations indicatives de la mission de la BIRD et a décidé d'orienter l'essentiel des investissements vers l'agriculture et vers l'infrastructure hydraulique. Le tableau suivant rend compte de la répartition sectorielle des investissements dans le plan quinquennal 1968-72. Nous avons estimé utile de présenter la ventilation en pourcentage pour les mêmes secteurs pour le plan quadriennal algérien 1970-73 et le plan quadriennal tunisien 1965-72 afin

(1) Cf. *Le développement de l'économie marocaine* par David Davis, in *Revue « Finance et Développement »*, vol. III, numéro Mars 1966.

(2) Publié dans l'ouvrage *The economic development of Morocco*, John Press, Juillet 1966, New-York.

de mettre en relief les similitudes et les différences dans la stratégie économique des trois pays du Maghreb ⁽¹⁾.

Secteurs	Maroc plan 1968-72		Algérie (%) Plan 1970-73	Tunisie (%) Plan 1969-72
	En M DH	%		
Agriculture	2.661	28	17,8	21
Energie, Mines	1.772	19	} 44,7	} 26
Industrie	1.443	15		
Tourisme et services	850	9	25	12
Infrastructure	2.361	25	17	27
Secteur social	402	4	18	17
Total	9.489	100	100	100

3.3. Parallèlement à la détermination des priorités (essentiellement l'agriculture), le plan quinquennal marocain 1968-72 a accordé une importance particulière à la politique d'appel aux capitaux étrangers et principalement à l'aide publique extérieure dont il a envisagé théoriquement l'adaptation à cause de l'alourdissement de l'endettement du pays.

Le financement extérieur a pris depuis 1965 une place primordiale dans les options économiques du pays et on lui a accordé deux fonctions principales : participer à combler le déficit de la balance des paiements, en jouant un rôle équilibriste, et entretenir l'investissement, en alimentant surtout le budget d'équipement. Sur un total d'investissement public prévu par le plan quinquennal 1968-72 de 6.165 millions de DH, le financement extérieur devait intervenir pour 3.200 millions de DH. Par ailleurs, on estime que le Maroc reçoit annuellement depuis 10 ans plus de 600 millions de DH sous forme d'aide extérieure.

Pour l'année 1970, le tableau récapitulatif suivant résume la répartition des apports publics étrangers (en millions de DH) ⁽²⁾.

(1) Cf. les deux tableaux du mémoire de Naas Abdelkrim, *Planification au Maghreb*, Paris I, pp. 100 et 130.

(2) Numéro spécial de *Statistiques des échanges extérieurs du Maroc*, Office des changes, 1971, Rabat.

P a y s	Prêts	Dons	Total	%
France	108,5	43,1	151,6	18,1
U.S.A.	254,9	28,3	283,2	33,7
Allemagne	133,3	6,0	139,3	16,6
Koweït	13,1	—	13,1	1,6
BIRD et AID	123,6	—	123,6	14,7
U.R.S.S.	39,6	—	39,6	4,7
Iran	13,1	—	13,1	1,6
Italie	14,6	—	14,6	1,7
Autres	47,5	14,7	62,2	7,3
Total	748,2	92,1	840,3	100

Priorité donc à l'agriculture, et priorité au financement extérieur : c'est dire l'importance que revêt l'apport extérieur dans l'évolution de l'agriculture marocaine.

3.4. Une étude sommaire du contenu de l'aide publique pour l'année 1971 suffit à montrer que l'essentiel des interventions étrangères en matière de financement concerne le secteur agricole.

L'aide américaine se traduit principalement par un afflux de produits primaires de première nécessité (blé, coton, huile) dont la livraison influe sur le marché des productions agricoles et dont la contrepartie en valeur sert à financer des projets de mise en valeur agricole.

L'aide française sert principalement à l'achat de biens d'équipement dont une bonne partie est utilisée dans les projets à caractère agricole ou para-agricole.

Les concours allemands de ces dernières années ont été destinés au financement de projets d'investissement liés à l'agriculture. Barrages de Tanguist et de Youssef Ben Tachfine (56,3 millions DH pour 1971) et construction de sucreries (44,1 millions DH).

La BIRD a toujours inscrit les programmes agricoles dans son intervention au Maroc. Elle continue depuis 1961 à alimenter une ouverture de crédit en vue du financement d'un projet de revalorisation agricole de Sidi Slimane au Gharb, elle a prêté pour les 3 dernières

années pour ce projet 16,6 millions de DH pour 1968, 13,1 millions DH pour 1969 et 15,3 millions DH pour 1970. Elle s'apprête par ailleurs à accorder un nouveau prêt pour financer le crédit agricole.

L'agriculture concerne aussi les prêts consentis par le Koweït, l'URSS et l'Iran qui financent des ouvrages hydrauliques.

4. — FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE DANS LE CADRE DU PLAN QUINQUENNAL 1968-72

Pour comprendre l'impact des apports étrangers dans l'évolution de l'agriculture marocaine, il faut auparavant mettre en relief les buts que s'est fixé l'Etat dans son action et que l'on peut résumer en quatre points :

- la lutte contre la dégradation des sols surtout dans les zones irrigables ;
- l'amélioration de l'agriculture traditionnelle en sec ;
- le développement et la promotion de l'élevage ;
- surtout le développement du milieu irrigué par la construction de barrages.

L'objectif est d'accroître la superficie irrigable de 177.000 hectares à la fin de la période quinquennale.

La quasi-totalité de l'effort financier incombe au secteur public qui se charge de plus de 75 % des investissements inscrits durant le plan et qui affecte plus de 50 % du budget d'équipement à l'agriculture (87 % des investissements dans l'agriculture et 100 % des investissements en barrages sont publics).

C'est ainsi que pour l'année 1972, la loi des finances a prévu quelque 1.608 millions de dirhams pour le budget d'équipement dont 304,2 millions DH pour le Ministère de l'Agriculture et 487 millions DH pour le Ministère des Travaux publics (surtout pour la construction des barrages).

Deux remarques importantes doivent être effectuées au sujet de la politique agricole :

— Le plan n'envisage aucune action tendant au changement de la structure foncière. C'est là d'ailleurs sa faiblesse fondamentale puisque la grande inégalité de la répartition des moyens de production agricole reste l'obstacle majeur à tout développement réel et permet

aux grands propriétaires de capter toute la plus-value engendrée par l'effort financier public.

— Malgré son refus de toute révision de la structure foncière et malgré l'énormité des investissements effectués dans l'agriculture, le plan n'ambitionne nullement de dépasser un taux d'accroissement de la valeur ajoutée agricole supérieur à 2,1 % au lieu de 1,9 % réalisé lors de l'exécution du plan triennal 1965-67.

Le tableau récapitulatif suivant rend compte de la répartition des investissements dans l'agriculture et les barrages pour le plan quinquennal 1968-72 (en millions de DH).

<i>Zones irriguées</i> : (équipement en réseaux, remembrement, petite et moyenne hydraulique)	671
<i>Zones bour</i> (opération engrais, semences sélectionnées, reboisement, amélioration pastorale et opération fourrage)	572
Elevage	124
Action support (recherche agronomique)	188
Enseignement agricole	12
Construction de barrages	736
	2.303

Source : Plan quinquennal 1968-72

L'apport étranger intéresse en premier lieu la construction des barrages et en second lieu les projets de mise en valeur et le crédit agricole.

5. — LE FINANCEMENT DES OUVRAGES HYDRAULIQUES

5.1. La construction des barrages est considérée comme le pilier principal du programme d'investissement prévu par le plan quinquennal. L'option « barragiste » dépasse au niveau de son importance tout ce qui a été entrepris avant 1968 en matière de construction d'ouvrages hydrauliques.

*Crédits ouverts pour les grands travaux hydrauliques
Moyenne par an en millions de dirhams dans les plans*

Plans successifs	Moyenne annuelle
1960-64	100
1965-67	156
1968-72	286

Le plan quinquennal prévoit l'aménagement de 20.000 à 25.000 ha et consacre 25 % des investissements publics à la construction de barrages et l'aménagement des zones irriguées. Le but fixé à long terme est plus vaste : arriver à irriguer un million d'hectares dans les 20 années à venir en vue de promouvoir... les cultures produisant plus rapidement... et qui seront génératrices d'emplois et permettront d'accroître le revenu de la population rurale ; sur le plan national, cette croissance de la production permettra la création d'industries annexes nouvelles et l'augmentation des exportations ⁽¹⁾. Par ailleurs, la promotion de la politique « barragiste » a été justifiée par les planificateurs par le fait que les ressources hydrauliques du Maroc se mesurent par un débit fictif continu de l'ordre de 350 cm³/seconde et ne sont exploitées que dans une faible proportion (20 % environ) et par l'irrigation de 200.000 ha de périmètres anciens et 150.000 ha de périmètres modernes dont les besoins en eau ne correspondent encore qu'à un débit fictif maximal de 150 m³/s soit 40 % des ressources estimées ⁽²⁾.

5.2. Pour la construction de ces ouvrages, l'appel à la contribution financière et technique étrangère constitue un élément important de l'intervention des pays « donateurs » dans l'exécution des projets agricoles prévus par les plans marocains.

Nous essayerons de présenter ici une liste des grands ouvrages hydrauliques qui ont été construits depuis l'indépendance en indiquant leurs caractéristiques et le degré d'intervention des pays et des institutions étrangères dans leur exécution ⁽³⁾.

5.2.1. Le barrage Mechra Klila (ou barrage Mohammed-V)

— Construit entre 1960 et 1968. Se situe à l'entrée des gorges de Beni-Mayou aux Beni Snassen sur la Moulouya et sépare les provinces de Nador et d'Oujda. Son exécution fait partie d'un aménagement du bassin de la Moulouya à l'Oriental, aménagement financé en partie par les Etats-Unis.

— Objectif économique : irriguer 65.000 hectares et produire par une usine hydro-électrique 60 millions de kwh.

(1) Plan quinquennal 1968-72, p. 137.

(2) Note du Ministère des T.P., « Nouvelles conceptions et nouveaux projets en matière d'équipement hydraulique du Maroc ».

(3) Cf. notre ouvrage *L'assistance étrangère face au développement économique du Maroc*, p. 53. et le Bulletin d'Information de la BMCE, N° 119, janvier-février 1972.

- Capacité de retenue du barrage : 670 millions de m³.
- Coût de l'ouvrage : 67 millions de DH.
- Financement extérieur : les Etats-Unis dans le cadre du programme américain « prêts développement ».

5.2.2. Le barrage Aït-Aadel

- Construit entre 1966 et 1971 sur l'Oued Tassaout à l'est de Marrakech, à la suite d'études menées par les anciens ONI et OMVA (Office National d'Irrigation et Office de Mise en Valeur Agricole).
- Objectif : irriguer 30.000 ha. dans la région de Kalaâ des Sraghna et produire 60 millions de kw/h.
- Capacité de retenue du barrage : 200 millions de m³.
- La construction du barrage a été confiée à un groupement d'entreprises étrangères : Philipp, Holzman, Strabagban Sherkat.
- Coût de l'ouvrage : 144 millions de DH et 32 millions pour l'usine hydro-électrique.
- Financement extérieur : le Koweït et l'Iran.

5.2.3. La surélévation du barrage d'El Kansara

- Il s'agit de surélever le barrage d'El Kansara construit sur l'Oued Beht au Gharb de 1926 à 1935.
- Objectif : accroître la superficie irriguée de Sidi Slimane au Gharb de 4.000 ha. Cette superficie est actuellement de 30.000 ha.
- Coût de l'opération : 7 millions de DH.
- Financement extérieur : un prêt de la BIRD dans le cadre de l'ouverture de crédit consentie depuis 1961 par la Banque mondiale en vue de l'extension du polygone betteravier de Sidi Slimane.

5.2.4. Barrage de l'Oued Ziz (ou Hassan Dakhil)

- Construit de 1968 à 1971 sur l'Oued Ziz au Sud (Ksar-es-Souk).
- Objectif : Protéger la vallée du Ziz et la plaine du Tafilalet contre les crues du Ziz et irriguer 15.000 ha. Une usine hydro-électrique produirait 15 millions de kwh.
- Coût de l'ouvrage : 180 millions DH financés par la Caisse de

Compensation du Maroc à partir de la taxe sur la commercialisation du sucre (c'est le seul grand barrage construit à partir de l'épargne interne).

5.2.5. **Barrage Zaouïa N'Ourbaz** (ou Mansour Eddahbi)

— Construit depuis 1969 sur l'Oued Draâ à Ouarzazate au Sud.

— Objectif : renforcer l'irrigation de 18.000 ha de culture dans le Draâ et surtout 800.000 palmiers de M'Hamid.

— Coût : 89 millions de DH pour l'ouvrage et 29 millions de DH pour l'usine hydro-électrique.

— Financement extérieur : l'U.R.S.S.

5.2.6. **Barrage Oued Massa ou Youssef Ben Tachfine**

— Construction 1969-72. Localisé sur l'Oued Massa au Sud d'Agadir.

— Objectif : irriguer 14.000 ha.

— Volume de retenue : 310 millions de m³.

5.2.7. **Barrage d'Arabat ou Idriss 1^{er}**

— Construction de 1969 à 1973 sur l'Oued Innaouen près de Fès. Elle se fait dans le cadre d'un vaste aménagement du bassin du Sebou visant l'irrigation de 270.000 ha supplémentaires dans le Gharb.

— Objectif : irriguer 39.000 ha dans une première phase et 80.000 ha. dans une seconde phase.

— Le projet a été étudié par Electricité de France.

— Coût de l'ouvrage : 158 millions DH.

— Financement extérieur : la BIRD.

5.2.8. Nous n'avons pas voulu relever aussi le cas d'autres ouvrages de moindre importance tels le Barrage Nahla près de Tétouan, le Loukkos, etc... financés sur des ressources publiques internes.

Le tableau suivant permet la récapitulation des dépenses d'investissement pour la construction des barrages durant la période quinquennale 1968-70.

(en milliers de DH)

	1968	1969	1970	1971	1972	Total
Etudes	9.200	6.000	8.200	4.100	3.400	30.900
Ouvrages en cours	84.000	74.000	70.000	27.000	—	255.000
Aménagements d'ouvrages inexistantes	14.500	9.500	—	—	—	—
Réalisation de nouveaux ouvrages	29.000	73.500	78.800	125.800	114.000	421.000
Etude de nouveaux ouvrages	4.200	4.600	2.600	2.000	1.100	14.500
Total	140.900	167.600	159.600	158.900	118.500	721.400

Source : Plan quinquennal 1968-72.

Les statistiques relatives à l'exécution du plan dans le cadre des programmes budgétaires montrent que la part du financement extérieur durant la période quinquennale s'est accrue et est passée de 35 % en 1968 à 60 % en 1971.

Mesurer l'impact de ce financement extérieur, c'est mesurer les effets de la politique de construction des barrages.

5.2.9. L'effort financier de l'Etat en matière de construction de barrages paraît très grand. Le financement extérieur qui seconde cet effet entraîne l'accumulation des dettes et ne peut être véritablement amorti que si le rendement de ces investissements a de grands effets amplificateurs.

Le bilan est pourtant fort décevant au point que l'on se permet de dire que des millions de dirhams engloutis dans les constructions de barrages se traduisent par des gaspillages réels. Les raisons sont nombreuses :

— Des considérations de démagogie politique ont été à la base des initiatives gouvernementales pour construire un certain nombre d'ouvrages hydrauliques sans études sérieuses relatives à l'impact économique des opérations. C'est le cas du barrage de l'Oued Ziz dont la construction a été décidée à la hâte après les inondations qui ont affecté

la région du Tafilalet en 1965. C'est le cas aussi du barrage Zaouïat N'Ourbaz qui n'était pas non plus prévu dans le plan quinquennal, et dont la conception naquit d'une décision purement politique sans aucune considération économique.

— Beaucoup de barrages existants ou en construction n'arrivent pas à remplir leur fonction dans l'irrigation des terres et donc à devenir productifs, faute d'équipements internes dans les périmètres irrigués et de manque d'infrastructure hydraulique secondaire. Aujourd'hui, seuls quelque 200.000 ha sont équipés en canaux d'irrigation et peuvent donc bénéficier des eaux d'irrigation retenues par les barrages. Selon M. Lahbabi ⁽¹⁾, il reste un potentiel de 500.000 ha à irriguer si l'on tient compte de ce que 300.000 ha sont irrigués d'une façon traditionnelle. Or, si on continue à construire des barrages sans construire l'équipement interne des territoires irrigués, l'eau reste retenue dans les barrages mais n'est nullement utilisée.

« Le problème de l'irrigation n'est pas actuellement l'équipement en nouveaux grands barrages et grands canaux, mais en grande partie, la mise en valeur de la surface déjà dominée par les canaux principaux, l'équipement à l'intérieur des propriétés pour qu'elles puissent utiliser d'une façon optimale l'eau d'irrigation accumulée derrière les barrages déjà construits » affirme M. Lahbabi ⁽²⁾. Allant dans le même sens, M. Agourram précise que « les investissements en hydraulique déjà réalisés sont certes des potentialités non encore exploitées devant contribuer à accroître leur effet, mais l'allongement abusif de la durée de mise en valeur complète aboutira à un gaspillage de ressources provoqué par leur dérivation vers des emplois non optimaux » ⁽³⁾.

— Le refus de procéder à toute réforme agraire et à tout changement des structures constitue l'une des causes de la faiblesse des effets positifs des investissements en matière de barrages. La structure foncière actuelle et la répartition inégalitaire des moyens de production agricole permet aux grands propriétaires féodaux, hauts fonctionnaires, d'accaparer le maximum de bénéfices des dépenses publiques qui se trouvent sans effets positifs réels sur les revenus des petits propriétaires et des paysans sans terre. Par ailleurs, l'exécution des projets de construction de barrages s'accompagne de vagues spéculations foncières à la faveur des castes privilégiées qui accaparent les terres appelées à être

(1) *Les années 80 de notre jeunesse*, Editions Maghrébines, Casablanca, p. 187.

(2) *Op. cit.*, p. 187.

(3) Agourram, *Les investissements agricoles, leurs problèmes et leur orientation*, thèse (page 297).

irriguées et à bénéficier d'une plus-value engendrée par les investissements publics.

— Presque tous les projets de financement d'ouvrages hydrauliques qui ont fait appel à l'apport étranger ont permis à des hauts fonctionnaires d'abuser de leur pouvoir et de recevoir, à l'occasion des conclusions des marchés sur tel ou tel pays, des commissions qui ont contribué à l'accroissement du coût des opérations. Le déroulement du procès d'anciens ministres et de hauts fonctionnaires nous autorise à ne pas oublier ce problème. La corruption est une variable qui doit intervenir dans toutes les analyses relatives à l'exécution des projets économiques dans les pays sous-développés.

6. — LE FINANCEMENT EXTERIEUR ET LES PROJETS DE MISE EN VALEUR AGRICOLE

6.1. A côté des projets de construction des barrages, l'action gouvernementale dans les derniers plans s'est attaquée à un certain nombre d'actions visant à l'amélioration de la production agricole, soit par le lancement de vulgarisation des engrais, soit par l'aménagement de quelques périmètres irrigués. Là aussi, on a fait appel à l'apport étranger.

6.2. L'opération engrais

L'opération engrais vise l'organisation d'un certain nombre d'actions en vue de pousser les producteurs à utiliser les engrais afin d'accroître la production moyenne de blé de près de 50 % de 1967 à 1974. Elle a été lancée en 1966 avec l'assistance de l'AID (Etats-Unis) et devait durer 7 ans.

Les résultats de cette action restent très mitigés, puisque le rendement des moissons semble être beaucoup plus lié aux variations climatiques qu'aux effets de l'opération engrais ou de sélection des semences. Par ailleurs, les superficies touchées par cette action n'ont pas augmenté : 200.000 ha. en 1966-67, 345.000 ha. en 1967-68 et 270.000 ha. en 1969-70.

L'apport américain provient de la contrepartie en dirhams de la PL 480 et finance un fonds spécial auprès de la CNCA qui accorde des prêts et des subventions aux producteurs. On remarque que souvent ces crédits sont détournés par ces derniers qui revendent en partie les semences sélectionnées et les engrais, pour se procurer un revenu

le cadre de cette assistance influe beaucoup sur le marché national de ces denrées.

7.2. Cette aide à la consommation résulte du programme américain très connu dans le monde PL 480 dont le but fixé par les gouvernants américains vise à « favoriser l'expansion du commerce international, de contribuer à la stabilité économique de l'agriculture américaine et du bien-être national... d'encourager le développement économique... et de stimuler la politique étrangère des Etats-Unis »⁽¹⁾. Etudiant plus particulièrement l'aide à la consommation américaine au Maroc, M. Floud⁽²⁾ précise que cet apport vise à « apporter une aide sous forme de secours alimentaires, de salaires en nature et de prêts en devises locales. Ces apports jouent un triple rôle : premièrement, les produits viennent pallier certaines insuffisances de la production alimentaire, deuxièmement, ils renforcent le pouvoir d'achat en permettant d'affecter à d'autres emplois l'argent qui serait autrement consacré aux dépenses de nourriture... »

7.3. L'assistance PL 480 se répartit en 4 titres :

- Titre I : Vente au Maroc des denrées alimentaires américaines (blé, olives...); la contrepartie de ces denrées en dirhams est alors divisée en 3 parts :
 - Une part finance les prêts accordés au Maroc en dirhams (fonds 104).
 - Une part couvre les dépenses de l'ambassade des U.S.A.
 - Une part finance les prêts accordés aux investisseurs américains au Maroc (fonds Cooly).
- Titre II : Dons de denrées alimentaires en cas de famines et « autres causes » :
 - Section 201 : concerne les sinistres et les inondations.
 - Section 202 : intéresse le financement en partie d'une opération épargne travail d'une importance fort limitée qu'on appelle au Maroc « Promotion Nationale ».
- Titre III : Dons aux nécessiteux : dans le cadre de « l'Entraide Nationale ».
- Titre IV : Ventes à crédit de denrées alimentaires remboursables en dollars.

(1) Cf. *Principes d'aide des Etats-Unis*, p. 57. Cf. aussi p. 55 sq. de notre ouvrage déjà cité.

(2) *L'aide alimentaire au Maroc. USAID* (Mars 1966).

7.4. La PL 480 a fourni au Maroc depuis l'indépendance quelque 60 % du financement public américain qui s'élève de 1957 à 1971 à 260 millions de dollars en dons et 396 millions de \$ en prêts.

La contrepartie en dirhams marocains des prêts PL 480 dans le cadre du Titre I a été utilisée pour couvrir des projets budgétaires du Ministère de l'Agriculture : opération engrais, Promotion Nationale, barrage Machra Klila, campagne de sélectionnement des semences, lutte contre les sauterelles.

Les dons en denrées (Titre II et III) ont permis de financer en partie l'opération « Promotion Nationale » puisqu'ils ont couvert la moitié du salaire accordé aux chômeurs engagés dans cette entreprise. Toutes les études consacrées à celle-ci ont démontré la faiblesse de son impact dans la lutte contre le sous-emploi (moins de 15 millions de journées de travail par an sur quelque 350 millions de journées de travail non utilisées) et dans la mobilisation des ressources humaines et matérielles ⁽¹⁾.

Le tableau suivant rend compte de l'évolution de l'aide américaine de 1968 à 1971 et montre l'importance de la PL 480 dans cet apport (on retiendra aussi la part de l'assistance technique, étudiée dans un paragraphe ultérieur puisqu'elle intervient aussi dans l'exécution des projets agricoles) ⁽²⁾.

L'aide américaine au Maroc 1968-71 (en millions de \$)

	Année fiscale 68	Année fiscale 69	Année fiscale 70	Année fiscale 71
Prêts au développement	13,0	8,0	8,0	10,8
Dons pour assistance technique	1,8	1,2	2,1	1,5
PL 480				
Titres 1 et 4 prêts	35,9	5,9	0	19,2
Titres 2 et 3 dons	21,3	20,9	19,0	20,0
Export-import (prêt à long terme)	—	7,2	2,7	2,1
Divers	0,9	0,6	0,9	0,4
Total	72,9	43,6	32,7	54,0
Equivalent Dirhams	364,5	218,0	163,5	270,5

Source : Note de l'Ambassade U.S.A. à Rabat.

(1) Cf. notre ouvrage, op. cit., p. 76.

(2) Pour la phase antérieure à 1968, voir notre ouvrage (op. cit.), p. 46 sq.

8. — L'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS L'AGRICULTURE

L'assistance technique constitue un volet important de l'intervention étrangère dans l'exécution des projets économiques, principalement dans l'agriculture. Elle provient de plusieurs sources : la France, les institutions internationales, les Etats-Unis, les pays socialistes.

8.1. L'assistance technique apparaît en premier lieu au niveau de l'apport étranger en personnel. On notera que le Maroc n'a pas encore pu résoudre le problème du remplacement des « coopérants » étrangers dans plusieurs secteurs administratifs. On compte aujourd'hui quelque **460 assistants techniques qui travaillent dans les administrations agricoles** : 261 ingénieurs d'Etat, 112 ingénieurs d'application, 71 adjoints techniques et 22 agents techniques ⁽¹⁾. Parmi les ingénieurs, plus de 250 sont de nationalité française et les autres proviennent des pays socialistes. Le coût de cette assistance technique est énorme, aussi bien sur le plan financier que sur le plan politique, sa rentabilité est fort ambiguë du fait même de la défaillance des options économiques du pays depuis un certain nombre d'années.

8.2. On entrevoit l'assistance technique aussi dans les programmes des dons de l'assistance américaine : l'A.I.D. (US) fournit quelque 2 millions de \$ annuellement dans le cadre de l'assistance technique ; cet apport finance les services de quelques experts américains (surtout les agents du « Corps de la Paix » dont la fonction purement « technique » est souvent contestée à raison), les projets de la promotion de la production des céréales, l'assistance à l'enseignement agricole, le projet d'amélioration de l'élevage et des parcours, l'assistance technique à la Promotion Nationale, etc...

8.3. Les organismes internationaux interviennent aussi dans le cadre de l'assistance technique, principalement dans le cadre des études préparatoires de l'aménagement des régions agricoles. C'est ainsi que le PNUD (ONU) et la F.A.O. se sont intéressés à la réalisation d'un certain nombre de projets d'étude en finançant une partie des préinvestissements.

8.3.1. Le Projet Sebou : considéré comme le plus ambitieux de tous les projets de mise en valeur agricole. Il vise à l'aménagement global de la vallée du Sebou durant une période de 30 ans. L'aménagement concernerait 40.000 km² (soit 1/10 de la superficie du pays)

(1) Note sur « Préparation du Plan 1973-77 », Commission de l'Agriculture et des Barrages, mars 1972.

dans une zone (le Gharb surtout) qui groupe 2,5 millions d'habitants et qui produit le 1/4 de la production du pays.

La phase étude qui a été financée en partie par la F.A.O. a pris fin en 1968.

8.3.2. Le Projet DERRO (Développement Economique et Rural du Rif Occidental). Ce projet d'étude est né d'un accord F.A.O. - Gouvernement marocain en 1963, en vue d'étudier l'aménagement du Rif occidental, une région des plus déshéritées du pays, et de fixer un programme de lutte contre l'érosion et contre le sous-emploi dans la région.

8.3.3. Le Projet Souss : concerne l'aménagement de la vallée du Souss au sud du Maroc, vallée très riche mais qui devrait souffrir dans un proche avenir du manque d'eau. Le projet vise à la mise en valeur et l'irrigation de 20.000 ha, par construction de barrages et pompage de la nappe phréatique.

8.3.4. Projet PRAM (Revalorisation de l'Agriculture en sec au Maroc). Ce projet d'étude est financé en partie par le Fonds Spécial de l'ONU et vise à l'élaboration de plans d'actions et d'études des méthodes de revalorisation de l'agriculture dans des centres pilotes.

*Allocation du Fonds Spécial PNUD/FAO en Milliers de DH
Période 1968-70*

Projet	Prévisions	Réalisations
DERRO	6.607	3.092
SEBOU	1.268	108
SOUSS	3.629	1.704
Ecole Forestière	823	344

Source : Mémoire de M. Mekouar, op. cit.

9. — FINANCEMENT EXTERIEUR DU CREDIT AGRICOLE

9.1. Le crédit agricole a pris une grande importance depuis le début de l'exécution du plan quinquennal 1968-72 dans le cadre de la place prioritaire accordée à l'agriculture. Le tableau suivant rend compte de l'évolution des crédits accordés par la C.N.C.A. (établissement public créé en 1961).

Evolution des encours de la C.N.C.A. (en milliers de DH)

Campagne	1966-67	1967-68	1968-69	1969-70	1970-71
Crédits	126.153	141.528	272.760	303.940	308.293

Source : C.N.C.A.

En 5 ans, le chiffre d'affaires de la C.N.C.A. s'est multiplié par 3 et aujourd'hui, le crédit de la C.N.C.A. constitue 10,7 % de l'ensemble des crédits à l'économie et participe à hauteur des 2/3 au financement de l'agriculture marocaine, le 1/3 restant provient du système bancaire.

9.2. Les bénéficiaires du crédit agricole sont :

- Les agriculteurs ayant un revenu fiscal compris entre 1.400 DH et 4.000 DH, qui peuvent bénéficier d'un concours des caisses locales (C.L.C.A.).
- Les agriculteurs ayant un revenu supérieur à 4.000 DH, qui bénéficient de concours de la Caisse Nationale et des C.R.C.A. (Caisses régionales).

Les Caisses locales accordent des prêts à moyen terme pour l'équipement des agriculteurs en attelage, petits matériels, abris à bestiaux. Le taux appliqué est constitué par une commission semestrielle de 2 % et un prélèvement de 2 % à chaque déblocage pour la constitution d'un fonds de garantie. Les prêts sont plafonnés par annuité au 2/5 du revenu fiscal.

Les caisses régionales accordent des prêts à moyen terme pour tous les objets d'équipement foncier (du drainage... à la plantation). Le taux appliqué est de 6,5 %. La durée du prêt est fonction de la durée de l'amortissement de l'objet financé et de la capacité d'endettement des agriculteurs (4 ans pour les tracteurs, 10 ans pour les plantations).

La Caisse Nationale intervient quand les plafonds définis sont dépassés ainsi que pour le financement des groupements, des sociétés, des coopératives, des fonctionnaires et des organismes publics.

9.3. La C.N.C.A. a fait appel pour la première fois à l'apport étranger en signant en 1965 un accord de prêt avec la BIRD, selon lequel la banque mondiale a ouvert une ligne de crédit de 10.000.000 \$ en vue de financer les opérations de crédit des agriculteurs sur une

période étalée de 1965 à 1969. C'est ainsi que la BIRD a accordé à la CNCA : 4,9 millions de dirhams en 1967, 11,7 millions de dirhams en 1968 et 16 millions de Dh. en 1969.

En 1972, un autre accord a été signé pour l'ouverture de deux lignes de crédits : l'une émanant de la BIRD et couvrant une période de 4 ans avec 120 millions de DH (taux d'intérêt 7,5 % + commission), l'autre émanant de l'AID (5,5 millions de DH, avec commission).

9.4. L'examen de la rentabilité des prêts de la BIRD à la C.N.C.A. est déterminé par l'analyse des effets économiques et sociaux de l'intervention du crédit agricole dans le financement de l'agriculture marocaine.

9.4.1. Certes le poids des concours de la C.N.C.A. dans le financement de l'agriculture marocaine est de plus en plus énorme. Mais on est toujours obligé de se poser la question : à qui profitent ces concours financiers ? Qui en est le bénéficiaire ?

A ce niveau, aussi, on est obligé de relever, malheureusement, que la politique réellement suivie permet aux seules catégories aisées d'accaparer le fruit engendré par l'intervention financière publique. Analysant le rapport annuel de l'une des caisses régionales les plus importantes du pays pour l'année 1968-69, M. Mohamed Lahbabi ⁽¹⁾ constate le caractère unique de la répartition des crédits agricoles : 87 % des clients de la caisse en question reçoivent 30 % du total des crédits agricoles distribués (il s'agit de l'écrasante majorité des exploitants) et 5 % bénéficient de 50 % des prêts de la caisse (il s'agit de la « minorité choyée »). Le même auteur remarque que 29 % des bénéficiaires des crédits agricoles sont des fonctionnaires, 9,6 % sont des militaires, 6,6 % sont des commerçants et industriels et 54,8 % sont des agriculteurs. L'on constate donc comment la haute bureaucratie a pu se substituer à la colonisation étrangère, aussi bien au niveau de la gestion des moyens de production agricole que dans l'accaparement des plus-values dûes au financement public.

9.4.2. Par ailleurs, le refus de procéder à toute réforme de structure foncière met la grande majorité des agriculteurs en marge de tous les circuits de crédits agricoles. L'intervention de la BIRD dans l'alimentation des ressources de la C.N.C.A. ne peut donc que contribuer à renforcer les inégalités déjà existantes dans la campagne marocaine.

(1) *Les années 80 de notre jeunesse*, op. cit., p. 198 sq.

9.4.3. Ceci est d'autant plus vrai que la Banque Mondiale veut imposer ses critères libéraux à la gestion de la caisse, critères qui méconnaissent totalement la réalité de l'économie du pays et qui, surtout, ne peuvent pas intégrer une dynamique de changement positif de cette réalité. C'est ainsi que la Banque Mondiale refuse de financer toutes les opérations de crédit qui n'intéressent pas les exploitations « solvables » dans le sens le plus « occidental » et le plus « capitaliste ». Elle oblige la C.N.C.A. à relever ses taux d'intérêt sans aucune justification sérieuse et pour la seule raison de les mettre au niveau du taux d'intérêt du marché mondial.

En bref, les concours de la BIRD ne contribuent nullement à solutionner le problème de l'agriculture marocaine : ils sont projetés sur une structure foncière injuste et à travers une politique économique de privilèges, ils ne visent nullement le changement du statu quo.

10. — LES PRODUITS AGRICOLES ET LE COMMERCE EXTERIEUR

10.1. Il serait anormal dans une étude relative à l'apport étranger dans l'évolution de l'agriculture marocaine de négliger la donnée exportation des produits agricoles. En effet, excepté le phosphate, l'agriculture marocaine et plus précisément le secteur moderne agricole fournit l'essentiel des exportations de notre pays :

Exportations des produits agricoles en 1971

Produits	Poids en tonnes	Valeur en M. DH.
Légumes	25.047	42.640
Tomates	131.156	162.786
Pommes de terre	69.401	37.701
Agrumes	527.140	389.130
Jus de fruits et de légumes	18.202	21.819
Conserves de légumes et fruits	58.214	89.092
Vins en fûts	42.402	19.042
Crin végétal	42.007	16.051

Source : Balance des paiements, Office des Changes.

10.2. On constate donc que l'agriculture marocaine dépend beaucoup du marché extérieur. D'ailleurs, c'est la colonisation française qui a institué le lien avec l'étranger en se lançant dans l'exploitation des productions demandées par le marché français et en créant des traditions contingentaires qui ont longtemps favorisé les exportateurs des produits agricoles.

Après la naissance de la C.E.E. et l'institution du tarif européen commun, plusieurs difficultés sont apparues à cause de l'unification du Marché Commun et de l'intensification de la concurrence étrangère, surtout espagnole et israélienne pour les agrumes. En effet, pour cette denrée, la C.E.E. des Six intervenait pour près de 70 % des exportations marocaines (dont 42 % pour la France).

10.3. C'est face à cette situation que les gouvernants marocains, défenseurs de l'association à la C.E.E. et défenseurs en même temps de l'option libérale qui a prévalu dans les choix économiques globaux, ont poussé à la signature d'un accord d'association avec la C.E.E. le 30 mars 1969. L'essentiel de cet accord qui a un caractère purement commercial intéresse les exportations des produits agricoles : on a prévu, en effet, une réduction de 80 % des droits de douane pour les agrumes, une réduction de 0,25 DH par quintal pour le blé dur, un avantage de 5 DH par quintal pour l'huile d'olive et le régime intra-communautaire sur la France et le Bénélux pour les conserves de poissons et pour quelques conserves de légumes.

Il n'est pas nécessaire ici d'analyser les effets et les conséquences de l'accord de l'association du Maroc à la C.E.E. ⁽¹⁾. Il suffit de relever que l'agriculture marocaine, et surtout son secteur moderne, dépend essentiellement des exportations vers l'Europe.

11. — CONCLUSION

La caractéristique principale des économies sous-développées réside dans leur dépendance vis-à-vis de l'étranger, du fait même que les secteurs les plus vitaux de ces économies lui sont liés en amont ou en aval par des flux financiers et commerciaux. C'est dans ce sens que l'emprise étrangère a été déterminante pour l'évolution du secteur agricole aussi bien dans la phase coloniale que dans la phase néo-coloniale.

Aujourd'hui, plus encore qu'hier, les manifestations de cette emprise se précisent :

(1) Les articles et les études sur cette question sont assez nombreux.

— La colonisation directe des terres nationales par les étrangers n'a pas disparu. Sur le million d'hectares que les colons étrangers possédaient à la veille de l'indépendance, 250.000 ha. faisant partie de ce qu'on appelle la « colonisation officielle » ont été récupérés par l'Etat (quelque 170.000 ha. ont été distribués aux fellahs dans le cadre d'opérations appelées à tort « réforme agraire » et même « révolution agraire »). Quelque 600.000 ha. ont été achetés par des nationaux hauts fonctionnaires, grands propriétaires ; le reste continue à appartenir à quelques colons.

— Le financement extérieur dans le cadre du programme de l'aide étrangère ainsi que l'institutionnalisation des liens d'association avec la C.E.E. ont renforcé depuis quelques années la dépendance vis-à-vis de l'étranger. A cet égard, la rentabilité de l'apport étranger paraît non seulement liée à la philosophie et aux mobiles de l'aide des pays donateurs, mais aussi et surtout aux options du pays bénéficiaire. C'est la défaillance des choix économiques au Maroc, c'est-à-dire le refus de pratiquer aucune réforme de structure, le renforcement des inégalités sociales, qui explique le caractère inopérant et nuisible de l'aide étrangère. La valeur de tout apport étranger est déterminée par la valeur de la structure d'accueil.

Si d'ailleurs dans le passé, les pays donateurs capitalistes et les organismes internationaux ont poussé les pays sous-développés comme le Maroc à adhérer au schéma libéral et à maintenir le statu-quo structurel, il apparaît aujourd'hui de plus en plus que l'échec de cette voie, la manifestation de plus en plus choquante de l'injustice sociale qui pourrait engendrer des contestations politiques, poussent les milieux néo-coloniaux à rectifier le tir et à penser, comme l'a fait dernièrement M. McNamara, Président de la BIRD, que « différer les réformes pour des motifs d'opportunité politique, c'est préparer la voie à l'extrémisme politique, rester indifférent à l'injustice sociale, c'est favoriser sa croissance » ⁽¹⁾. L'aveu est significatif : c'est celui de toute la politique de l'aide internationale.

Bibliographie sommaire

Plan Quinquennal 1960-64,	Division du Plan,	Rabat.
Plan Biennal 1965-67	»	»
Plan Quinquennal 1968-72	»	»

(1) Discours de M. McNamara à l'Assemblée Générale de la BIRD et du FMI (25 septembre 1972).

- Tableaux économiques du Maroc, 1915-1959 (Service Central des Statistiques, Rabat).
- Le Maroc en chiffres*, 1970, B.M.C.E., Casablanca.
- F. OUALALOU. — *L'assistance étrangère face au développement économique du Maroc*, Editions Maghrébines, Casablanca.
- F. OUALALOU — *Economie Politique*, Tome 1 (en arabe), Editions Maghrébines, Casablanca.
- David DAVIS. — *Développement de l'économie marocaine*, in « Finance et Développement », Vol. III, mars 1966.
- Mission BIRD. — *The economic development of Morocco*, John Press, New-York, 1966.
- Abdelkrim NAAS. — *Planification au Maghreb*, Mémoire DES, Paris 1, 1971.
- Office des Changes. — *Statistiques des échanges extérieurs*, Rabat, 1971.
- Ministère des T.P. — *Note sur les barrages*, 1968.
- B.M.C.E. — *Bulletin d'information*, n° 119, janvier-février 1972.
- Mohamed LAHBABI. — *Les années 80 de notre jeunesse*, Editions Maghrébines, Casablanca.
- A. AGOURRAM. — *Les investissements agricoles, leurs problèmes et leur orientation*, thèse.
- M. MEKOUAR. — *L'aide étrangère pour l'agriculture*, Mémoire de licence, Faculté de droit, Rabat, 1970.
- U.S.A.I.D. — *Principes d'aide des USA*.
- FLOUD. — *L'aide alimentaire au Maroc*, USAID, 1966.
- Division du Plan. — *Note sur la préparation du plan quinquennal 1973-77*.